



# TORCY

VAL MAUBÉE  
MARNE-LA-VALLEE

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 MARS 2014 AFFJUR/GLLF/MM

C.M.14.03.

Date de convocation : 25 mars 2014  
Date d'affichage : 25 mars 2014  
compte rendu succinct : 03 avril 2014

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 35  
Présents : 35  
Votants : 35

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf mars, à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame GOMIS, Doyenne d'âge pour procéder à l'élection du Maire, puis sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - M. RIHAN CYPEL - MME MERLIN - M. BENELHABIB - MME DENIS - M. VERMOT - MME IOSUB - M. FROSSARD - MME SANE - M. BILLARD - MME EUDE - M. FOURNIER - MME SEGHIRI - M. BEKKOUCHE - MME BOURETTE - M. MENDY - MME SIMONOT - M. GUILLOU - MME JANIAUD-VERGNAUD - M. MORENCY - MME CRISPIN - M. AUMARD - MME QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. MOHAMED - MME MANDILE - M. BENARAB - MME GOMIS - M. VIALADE - MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

**SECRETARE** : M. FROSSARD.

\*\*\*\*\*

### PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

#### 14.03.01 - ELECTION DU MAIRE.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame GOMIS, doyenne d'âge, a procédé à l'élection du Maire où chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Les résultats des votes sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire bulletins blancs	05
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Monsieur GUILLAUME LE LAY-FELZINE ayant obtenu 30 voix a été proclamé Maire et immédiatement installé.

\*\*\*\*\*

#### 14.03.02. - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE LAY-FELZINE, Maire, à l'unanimité, fixe à neuf le nombre d'Adjoints au Maire.

\*\*\*\*\*

### **14.03.03. - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE AU SCRUTIN DE LISTE.**

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des Adjointes au Maire au scrutin de liste. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire bulletins blancs	04
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

La liste composée comme suit :

- **Mme VERTENEUILLE Nicole**
- **M. FROSSARD**
- **Mme CRISPIN**
- **M. BILLARD Paul**
- **Mme EUDE Brigitte**
- **M. VERMOT Michel**
- **Mme BOURETTE Estelle**
- **M. AUMARD Philippe**
- **Mme IOSUB Christine**

a obtenu 31 voix.

La liste, composée des membres susnommés, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés a été élue et immédiatement installée.

\*\*\*\*\*

### **14.03.04. - DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à cinq le nombre des Conseillers Municipaux Délégués.

\*\*\*\*\*

### **08.03.05. - ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.**

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des Conseillers Municipaux Délégués au scrutin de liste. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire bulletins blancs	05
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

La liste composée comme suit :

- **Mme SIMONOT Elyane**
- **M. MORENCY Eric**
- **M. FOURNIER Daniel**
- **M. BEKKOUCHE Ouassini**
- **M. GUILLOU Jean-Claude**

a obtenu 30 voix.

La liste, composée des membres susnommés, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés a été élue et immédiatement installée.

\*\*\*\*\*

#### **14.03.06. - DELEGATION DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation de compétence, pour la durée de son mandat de Maire, à Monsieur LE LAY-FELZINE, conformément à l'article L 2122-22 alinéas 1 à 22 inclus du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

#### **14.03.07. - DELEGATIONS DE FONCTIONS DONNEES PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-18 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA LOI DU 13 AOUT 2004.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des délégations de fonctions données par le Maire aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués, comme suit :

##### **Adjointes au Maire**

<b>Madame Nicole VERTENEUILLE</b>	1 <sup>ère</sup> Adjointe	Déléguée aux finances et aux nouvelles technologies.
<b>Monsieur Jacky FROSSARD</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Délégué à la voirie, aux bâtiments et aux rétrocessions.
<b>Madame Christine CRISPIN</b>	3 <sup>ème</sup> Adjointe	Déléguée aux politiques sociales et aux solidarités.
<b>Monsieur Paul BILLARD</b>	4 <sup>ème</sup> Adjoint	Délégué à l'environnement et au développement durable.
<b>Madame Brigitte EUDE</b>	5 <sup>ème</sup> Adjointe	Déléguée au sport et au développement des pratiques sportives pour tous.
<b>Monsieur Michel VERMOT</b>	6 <sup>ème</sup> Adjoint	Délégué à l'habitat et à l'urbanisme.
<b>Madame Estelle BOURETTE</b>	7 <sup>ème</sup> Adjointe	Déléguée à la démocratie locale et à la citoyenneté.
<b>Monsieur Philippe AUMARD</b>	8 <sup>ème</sup> Adjoint	Délégué à la culture, à l'animation socioculturelle et au commerce.
<b>Madame Christine IOSUB</b>	9 <sup>ème</sup> Adjointe	Déléguée aux politiques éducatives.

##### **Conseillers Municipaux Délégués**

<b>Madame Elyane SIMONOT</b>	Conseillère Municipale Déléguée auprès de la Maire-adjointe déléguée aux politiques éducatives.
<b>Monsieur Eric MORENCY</b>	Conseiller Municipal Délégué aux transports en commun, aux déplacements et aux liaisons douces.
<b>Monsieur Daniel FOURNIER</b>	Conseiller Municipal Délégué à l'agenda 21.
<b>Monsieur Ouassini BEKKOUCHE</b>	Conseiller Municipal Délégué à la jeunesse, à l'emploi et à l'insertion professionnelle.
<b>Monsieur Jean-Claude GUILLOU</b>	Conseiller Municipal Délégué auprès de la Maire-adjointe déléguée aux politiques sociales et aux solidarités.

\*\*\*\*\*

**14.03.08. - INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu que la ville est bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et de la majoration de 20 % au titre de chef lieu d'arrondissement :

- Fixe à 128 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, l'indemnité du Maire.
- Décide de retenir pour le calcul de l'enveloppe globale des indemnités des Adjointes au Maire à 50.6 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.
- Fixe la répartition des indemnités versées aux Adjointes au Maire, aux Conseillers Municipaux Délégués et aux Conseillers Municipaux, de l'enveloppe globale déterminée par le montant maximal des indemnités susceptibles d'être alloué au Maire et aux Adjointes.

\*\*\*\*\*  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15 le vingt neuf mars deux mille quatorze.  
\*\*\*\*\*

 **Guillaume LE LAY-FELZINE,**  
*[Signature]*  
**Maire de Torcy.**